

Quelle place dans les lieux d'accueil de jour pour les enfants venus d'Ukraine pour y trouver refuge en Suisse ? Quelles alternatives ?

Premier état des lieux des pratiques et des défis

Contexte

De nombreuses familles, principalement des femmes et des enfants, ont fui l'Ukraine pour se réfugier en Suisse. Dans ce contexte, la question se pose de savoir dans quelles mesures les structures d'accueil de l'enfance, collectives et familiales, ouvrent leurs portes ou vont les ouvrir aux enfants venus d'Ukraine. Quelles solutions ont pu être trouvées ou sont en cours de réflexion, quels sont les défis pour les prestataires ? Quelles alternatives aux offres d'accueil ordinaires ont été pensées ou activées ? Plus globalement, quels sont les enjeux et les défis ?

Une centaine de membres de Pro Enfance, collectifs ou individuels, a été sélectionnée pour répondre aux interrogations. Structures d'accueil ou réseaux communaux ont ainsi été invités à transmettre quelques lignes par courriel. En complément, un canton romand a également été approché en ce sens. Vingt-trois réponses ont été formulées entre le 6 et le 25 avril 2022.

La synthèse présentée ici ne se veut nullement exhaustive. Elle constitue un premier état des lieux, un arrêt sur les pratiques et les enjeux. Dans l'objectif de nourrir le champ de l'accueil de l'enfance dans un contexte sociétal exigeant de nouvelles formes de résilience, cette synthèse met en lumière quelques considérations générales, des actions mises en place et les défis apparents sur la base de cette enquête, ainsi que les conclusions de Pro Enfance.

Considérations générales

La plupart des structures d'accueil (accueil collectif de la petite enfance, accueil parascolaire, accueil familial de jour) n'étaient pas concernées par l'arrivée de familles venant d'Ukraine lorsqu'elles ont répondu à la requête de Pro Enfance. Des structures parascolaires et familiales de jour en particulier auront cependant annoncé avoir accueilli ou compter des enfants venus d'Ukraine.

Certaines structures d'accueil, n'ayant pas été sollicitées, n'ont pris aucune mesure. D'autres se sont adressées aux autorités communales afin d'obtenir des réponses à leurs interrogations. D'autres encore attendaient une prise de position cantonale quant au financement (facturation à qui, sur quelle base).

Cela dit, les actions ou initiatives prises jusqu'ici par les prestataires d'offres ordinaires ou complémentaires, les communes ou les cantons sont riches d'informations sur les pratiques.

Actions mises en place

L'ensemble des départements et directions cantonales se coordonnent pour l'échange d'informations sur les problématiques et les mesures générales et particulières à mettre immédiatement en place ou à envisager ultérieurement. En outre, les cantons et la Confédération ont également des échanges à ce sujet dans le cadre des différentes coordinations interdépartementales.

Parallèlement, plusieurs actions locales ont été mises en place ou sont en cours de réflexion. Elles peuvent émaner d'initiatives individuelles ou encore relever de décisions communales, dont voici les exemples partagés :

Initiatives individuelles

- Des initiatives locales bénévoles, à l'échelle des villages, s'organisent.
- Des institutions n'offrant pas à proprement parler de prestations d'accueil ordinaires ont déjà ouvert leurs portes à des familles, collaborent avec des organismes actifs auprès de mineurs accompagnés sans abri, des centres d'hébergement collectif ou plus largement avec des institutions dont l'action est centrée sur les populations en situation de précarité.
- Il a été précisé à plusieurs reprises que les familles ukrainiennes avec enfants peuvent être accueillies au sein de différents Espaces Enfants-Parents dont les prestations sont gratuites, y rencontrer d'autres enfants et adultes en présence d'un ou d'une accueillante sans inscription préalable. Des familles ont fait part de besoins essentiellement liés à des collectes d'habits, qu'une commune a organisé pour leur venir en aide.
- Suite à un appel à don d'une radio locale pour un rapatriement de matériel dans les zones d'accueils proches des frontières de l'Ukraine, une crèche a effectué un tri massif dans le matériel non utilisé ou surplus (vêtements souvent neufs issus de donations des familles au fil des années, biberons en verre achetés en début d'exploitation et jamais utilisés, chauffeuses biberons, stérilisateurs, tasses à becs, etc.). La même structure a récupéré des chaises hautes, fauteuils d'adultes ou encore des vélos d'enfants pour les remettre à un collectif genevois d'aide aux réfugié-es venus d'Ukraine. La position des professionnel-les et de la direction consistait à ne pas rester les bras croisés, à faire un geste en attendant de voir dans quelles mesures il serait possible d'accueillir des familles.
- Une association proposant des conseils aux entreprises suggère que des enfants soient accueillis dans des lieux d'accueil parascolaire sur des périodes qui leur seraient réservées. Dans ce cadre, des ateliers créatifs pourraient être organisés avec l'appui d'une bénévole parlant russe.

Initiatives communales

- Une commune a adressé une courrier, du moins aux structures d'accueil de la petite enfance, demandant de faire savoir si des places étaient disponibles. Des structures ont répondu avoir quelques rares places au moment où la question a été posée. Cette commune prévoit par ailleurs du personnel encadrant pour aider les familles ukrainiennes dans leurs démarches.
- Pour une autre commune, l'accueil d'enfants ukrainiens dans des cantines s'est avéré constituer une première solution alternative.
- Une autre a créé une *task force* pour anticiper et gérer de manière globale l'arrivée des réfugié-es (accueil collectif et familial pour la petite enfance). La décision a été prise de traiter les demandes de la même manière que pour toutes les autres requêtes avec la possibilité d'accorder des priorités d'accès selon la situation des familles et des enfants.

- Une autre commune précise avoir décidé de ne pas offrir de prestations spécifiques, dont certaines sont gratuites, mais d'augmenter l'offre existante en fonction des besoins (espace d'accueil pour personnes en situation d'exil proposant par exemple garde d'enfants en âge préscolaire ou aide aux devoirs, cours de français avec garde d'enfant, classes d'accueil, accueil familial de jour et accueil de jour en collectif qui réserve de nombreuses places de socialisation, halte-garderie, Maison de quartier, Maison des enfants, animations). Ceci afin de les aider à s'intégrer le plus rapidement au sein d'un groupe mixte.
- Une autre était en train de se coordonner pour développer une série de mesures afin de soutenir l'arrivée et l'intégration des réfugié-es venant d'Ukraine, y compris en matière d'accueil extrafamilial et de soutien à la parentalité. D'autres encore ont agendé une séance dans l'intention d'établir un état des lieux et de réfléchir à ce qui pourrait être proposé.

*« Nous partons du principe
que la force consiste
à être ensemble
et non dans l'entre-soi. »*

Perspectives cantonales

- Un canton recense dans son catalogue les activités proposées aux migrant-es et aux familles ukrainiennes et diffuse l'information.
- Dans un autre canton, des cellules de travail locales se sont mises en place et travaillent en étroite collaboration avec les autorités étatiques. Des structures d'accueil de la petite enfance et familiales de jour y sont associées. Ce même canton a par ailleurs adressé un courrier aux acteurs de l'enfance afin de connaître les places disponibles durant le temps de midi, avant et après l'école, et d'évaluer les moyens à disposition pouvant être sollicités pour créer un potentiel nouveau groupe d'enfants ou une cantine scolaire (personnel, locaux, équipement, etc.).
- Un autre canton pourrait prendre position afin de proposer que les besoins des familles ukrainiennes soient traités comme pour toute autre demande d'accueil, en fonction des mêmes critères (par ex. travailler). Des places dites non-prioritaires pourraient éventuellement être réservées sur la base d'une autorisation de la commune de domicile qui finance la plus grande partie des coûts de l'accueil.
- Un autre communique que les enfants ayant fui le conflit armé ukrainien sont autorisés sans aucune restriction dans les structures d'accueil extrafamilial de jour. Il est précisé que ces enfants comptent dans l'effectif ordinaire défini dans les autorisations délivrées. Si l'accueil d'un ou plusieurs de ces enfants ne pouvait avoir lieu sous peine de dépassement du quota d'accueil autorisé, une dérogation spéciale pourra être étudiée. La question du financement est quant à elle en cours de réflexion.

Dispositif du Groupement intercommunal de l'animation parascolaire (canton de Genève)

- Traduction des conditions générales et conditions d'accueil parascolaire en ukrainien et russe.
- Prise des inscriptions téléphoniques au parascolaire en ukrainien et russe.
- Gratuité de l'encadrement parascolaire sur présentation d'un justificatif (p. ex. permis S) et, en principe gratuité de la prestation du repas de midi en fonction de la décision du service social de la commune.
- Intégration des enfants inscrits aux équipes parascolaires « classiques » avec leurs camarades non allophones, avec la volonté de trouver dans la mesure du possible des animatrices parlant leur langue.
- Évaluation en cours pour une refacturation au canton ou à la Confédération.

Défis

Plusieurs défis peuvent être mis en exergue sur la base de cette enquête : notamment la question de la langue et la prise en charge du financement comme souligné précédemment. S'ajoutent la nécessité de considérer le nombre limité de places, la résolution des critères d'attribution sur une base équitable, le nombre d'enfants venus d'Ukraine à accueillir.

Des structures d'accueil de la petite enfance mentionnent être complètes pour l'année scolaire à venir et que, de ce fait, les marges de manœuvre sont étroites, voire inexistantes.

« Comme ma structure est déjà complète pour l'année scolaire à venir...

je ne sais pas comment je pourrai en intégrer.

Si mes collègues sont dans la même situation cela sera pareil... »

Un réseau d'accueil de l'enfance, coordonnant l'ensemble des offres ordinaires, mentionne que si demande il devait y avoir, elles seront traitées comme les autres, soit via leur liste d'attente. A ce stade, seules des demandes de renseignement ont été formulées. Le cas échant, il a été décidé d'appliquer le tarif minimum sans autres formalités de calcul de revenu. D'autres acteurs soulignent également que pour obtenir une place d'accueil de l'enfance, les familles ukrainiennes doivent entreprendre les mêmes démarches que les autres bénéficiaires.

« Il n'y a pas de priorités particulières,

ça aurait été mal compris des parents de la région déjà en attente d'une place. »

Le défi futur risque par ailleurs d'être lié au nombre d'arrivées (rythme, période, besoins, etc.). En effet, si certaines prestations ont pu augmenter, tels que les cours de français avec accueil des enfants en âge préscolaire, une forte demande pourrait poser des difficultés au niveau du nombre de places disponibles et des forces à disposition comme le souligne l'une des communes répondantes. D'autres acteurs évoqueront une situation à régler sur le « long terme ».

Conclusion

La guerre en Ukraine impacte la Suisse dont les prestataires de l'accueil de l'enfance et plus largement les professionnel·les de l'enfance. Cette situation nécessite la mobilisation immédiate de ressources humaines et matérielles de la part de nombreux partenaires privés et/ou publics.

Les mesures ou dispositifs partagés dans le cadre de cette enquête constituent certainement des premières pistes pouvant susciter réflexions ou actions. Il paraît néanmoins utile de rappeler que les besoins peuvent s'avérer très spécifiques en fonction de l'âge des enfants, des épreuves traversées et des contextes. En outre, la crise actuelle et l'urgence rencontrée montrent (encore plus clairement) l'inaccessibilité à l'offre d'accueil qui préexistait déjà pour une grande partie des enfants en Suisse. Quand bien même des communes seront à même d'accroître le nombre de places, le manque de professionnel·les de l'enfance constitue lui aussi un défi majeur.

Les démarches sont aussi manifestement à penser sur le moyen et le long terme. Cela implique de considérer la complexité de l'accueil de l'enfance, ses forces et ses fragilités. Comme relevé durant la pandémie Covid-19, le secteur d'activité joue un rôle systémique indubitable pour notre pays. Néanmoins, pour que l'accueil de l'enfance puisse répondre à ses missions et anticiper les perspectives émergentes de manière efficace, en particulier en période de crise, l'exigence de professionnalisation du champ est incontournable.

En d'autres termes, il y a lieu de développer une politique nationale de l'accueil de l'enfance, incluant une coordination des responsabilités aux trois niveaux de l'échelle politique, qui tienne compte de la diversité des offres, des intérêts des enfants et des besoins des familles. Une politique de l'accueil de l'enfance qui devrait notamment pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble des plus jeunes de notre société et s'appuyer sur l'existence généralisée de places d'urgence.